

BOURSES DE RÉDACTION D'ARTICLES SCIENTIFIQUES POUR LES ÉTUDIANTS DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT

CONCOURS HIVER 2020
Date limite : le 1^{er} mai 2020

L'Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD) annonce l'ouverture d'un concours pour l'attribution de bourses de rédaction d'articles scientifiques pour les étudiants de maîtrise et de doctorat.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ce programme vise à promouvoir et à soutenir la formation d'étudiants de deuxième et troisième cycle d'études universitaires. Plus précisément, il cherche à soutenir financièrement la rédaction et la publication d'articles scientifiques dont la thématique est liée aux travaux de recherche de l'étudiant.

- Une bourse d'un montant de 1 500 \$ sera accordée pour les étudiants de maîtrise;
- Une bourse d'un montant de 1 500 \$ sera accordée pour les étudiants de doctorat.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Le candidat produit un mémoire de maîtrise ou une thèse de doctorat sous la direction ou la codirection d'un chercheur qui est membre régulier de l'IUJD ([chercheur d'établissement](#) ou [chercheur universitaire](#));
- Le sujet du mémoire ou de la thèse s'inscrit dans la [programmation scientifique](#) de l'IUJD;
- La thématique de l'article doit être directement liée au projet d'études de l'étudiant;
- L'article soumis devra être signé conjointement par l'étudiant (premier auteur) et par un chercheur régulier de l'IUJD;
- L'article devra être soumis à une revue scientifique avec comité de pairs dont le facteur d'impact est minimalement de 1.

PROCESSUS D'ATTRIBUTION

- Le montant accordé est de 1 500 \$ par article. La bourse sera divisée et remise en deux temps:
 - un premier montant de 750 \$ sera versé lors de l'attribution de la bourse;

- un deuxième montant de 750 \$ sera versé lors de la soumission de l'article à une revue scientifique. Ce versement sera conditionnel au respect de cette date et à l'accusé de réception de la revue.
- La bourse sera versée uniquement pour la rédaction de l'article tel que soumis lors de la demande de bourse.

ENGAGEMENTS

Le récipiendaire s'engage à :

- Soumettre l'article pour publication au maximum un an après l'attribution de la bourse;
- Faire mention du soutien financier accordé par l'IUJD pour la rédaction de cet article;
- Remettre une copie de l'article et une confirmation de sa publication à l'IUJD dès que l'article est publié

POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les candidats intéressés doivent remettre les documents suivants :

- Le formulaire rempli de demande de bourses pour la rédaction d'articles scientifiques;
- Un plan détaillé de l'article (objectif de l'article, cadre théorique, méthodologie, analyses prévues, contribution de l'article);
- Un échéancier détaillé;
- Une lettre d'un chercheur régulier de l'IUJD qui confirme son engagement à superviser l'étudiant dans la rédaction de l'article;
- Un CV.

Ces documents doivent être envoyés par courriel à l'attention d'Élisabeth Lesieux à :
iu-jd.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Date limite pour soumettre une demande : le 1^{er} mai 2020

Les requérants recevront un courriel les informant de la décision du comité d'évaluation à la mi-mai 2020.